

L'Europe : Enjeux et perspectives

Le rapport du Groupe de Haut Niveau (High Level Group) commandé par Jacques BARROT a été déposé en début d'été. Une fois que vous l'aurez lu ([il est consultable sur le site du SATAc](#)), vous comprendrez pourquoi le SATAc UNSA s'est engagé dans la démarche MOSAIC ([document sur le site également](#)).

Vous comprendrez aussi pourquoi le SATAc UNSA a poussé la réforme de la DCS et sa transformation en Service à Compétence Nationale (présentant le développement futur de l'EASA).

Toutes ces actions sont conformes à notre mode de fonctionnement habituel : Plutôt proposer que d'attendre et critiquer ... pour, finalement, subir.

LE CONCEPT



Il s'agit de construire un prestataire **Intégré** (car il doit prendre en compte **l'ensemble de la chaîne de sécurité** (comme, par exemple, l'AIS, le SMS...) et non pas uniquement la partie la plus visible : le contrôle aérien) et **Unique** (car il doit couvrir **l'ensemble des espaces aériens** des pays concernés).

Ces espaces aériens – les plus denses et plus complexes en Europe – constituent un ensemble cohérent du point de vue de l'organisation des services de la circulation aérienne et, d'après une étude d'Eurocontrol, 70% des points les plus contraignants de la zone du ciel unique sont à l'intérieur du périmètre de MOSAIC.

Les 17 syndicats (dont le SNCTA, le SATAc UNSA et l'UNSA IESSA) et associations de 7 pays regroupés dans cette démarche, représentant des professionnels de la

navigation aérienne, apportent une réponse performante aux enjeux du transport aérien en Europe :

- Amélioration de la sécurité
- Prise en compte des aspects environnementaux (nuisances sonores et émission de CO2)
- Augmentation des capacités disponibles
- Meilleure gestion des coûts pour les utilisateurs (compagnies aériennes et passagers)
- Harmonisation : technique, opérationnelle et sociale

MOSAIC se développera en tant que service d'intérêt général, placé sous l'autorité directe et partagée des Ministres des transports des pays concernés. Son financement sera assuré par des redevances, selon les règles en vigueur aujourd'hui et validées par la Commission Européenne.

LA MISE EN OEUVRE

MOSAIC est conçu comme un projet par étapes : Il engage progressivement des coopérations renforcées entre les prestataires de services, initiées par les autorités nationales.

Première étape

Développer des mesures d'harmonisations techniques et d'améliorations opérationnelles pour obtenir des premiers résultats rapides en termes de rationalisation de la gestion du trafic aérien.

Deuxième étape

Engager une intégration partielle des services, notamment celui du recouvrement des charges et de la gestion des flux financiers.
Une Organisation Internationale est créée dès cette étape.

Troisième étape

Cette dernière étape vise à effectuer l'intégration complète des prestataires et des personnels au sein de l'Organisation.

Les personnels issus des entités nationales seront détachés dans un statut de fonctionnaire européen ou international.

L'AUTORITE DE SURVEILLANCE

Parallèlement à la construction de MOSAIC, il est nécessaire d'**engager un processus similaire** pour créer une **Autorité de surveillance unique**, dont le dimensionnement géographique serait, à terme, celui de MOSAIC.

Ceci est d'ailleurs proposé dans le rapport du HLG, mais il s'agit, là aussi, d'un projet par étapes, dont la première consiste à développer la coopération entre les autorités nationales de surveillance afin d'harmoniser les conditions, moyens et méthodes de surveillance.

En France, **la Direction du Contrôle de la Sécurité (DCS), dont le protocole DGAC a entériné la transformation en service à compétence nationale,**

bénéficie d'une expérience et d'une reconnaissance lui permettant d'être leader dans cette construction, sous réserve que la décision politique de créer cette autorité unique soit prise.

Si l'EASA devenait l'Autorité Européenne de surveillance (y compris pour la navigation aérienne), comme il semble que cela soit prévu dans le rapport du HLG, cette autorité en deviendrait un pôle régional.

La DCS, transformée en SCN (comme l'est déjà la DSNA), évoluera parallèlement au prestataire de services NA.